

**MEMENTO ALTERNANCE**  
**Centre d'Enseignement et de Recherche Informatique**  
**Université d'Avignon**  
**Année universitaire 2022/2023**

Ce memento a pour but de vous aider dans vos démarches d'obtention d'un contrat d'alternance.

**Vous pouvez rappeler aux entreprises que l'aide exceptionnelle allant jusqu'à 8000 euros aux entreprises (sous conditions) est maintenue pour tous les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation qui seront signés avant le 31 décembre 2022.**

**LICENCE L3 :**

<b>CONTRAT D'APPRENTISSAGE ou CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION</b>
Durée = 12 mois

La date de fin de contrat doit être impérativement **le 31 août 2023** (pour débiter un nouveau contrat le 1<sup>er</sup> septembre 2023).

Rythme : 15j / 15j – 19 semaines en formation – 30 semaines en entreprise.

**MASTER :**

<b>CONTRAT D'APPRENTISSAGE</b>			<b>CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION</b>	
<b>48 places</b>			<b>aucun quota</b>	
Durée	Master 1	Master 2	Master 1	Master 2
	24 mois	12 mois	12* ou 24 mois	12 mois

\* Veuillez noter que nous avons essayé plusieurs refus de prise en charge d'OPCO sur des contrats 12 mois en M1 cette année, essayer de négocier si possible un contrat 24 mois.

La date de fin de contrat doit être impérativement **le 31 août 2023** (pour débiter un nouveau contrat le 1<sup>er</sup> septembre 2023) pour les contrats sur 12 mois et **le 31 août 2024** pour les contrats de 24 mois.

Rythme : pour un contrat de 24 mois M1 = 15j / 15 j – 19 semaines en formation – 33 semaines en entreprise, M2 = 15j / 15 j – 15 semaines en formation – 31 semaines en entreprise ; pour le M2 uniquement (12 mois) = 15j / 15 j – 15 semaines en formation – 32 semaines en entreprise.

<b>Démarches :</b> S'inscrire en envoyant : <b>Votre email permanent, votre nom ainsi que votre année de formation en 2021/2022</b> à : <a href="mailto:alternance-informatique@univ-avignon.fr">alternance-informatique@univ-avignon.fr</a> sujet : <b>LISTE PROSPECTS</b>
--

Sur l'espace de cours dédié «Prospect-Alternance Informatique » sur l'e-uapv auquel vous aurez accès une fois votre message réceptionné, vous trouverez, entre autre, les documents tels que le formulaire mission entreprise, les calendriers, les programmes, les missions proposées...

**ATTENTION**

**Vous ne devez en aucun cas signer un contrat avec une société avant que votre mission (formulaire mission entreprise) ne soit validée par le CERI.**

**Responsable Alternance : Corinne FREDOUILLE - Responsable Administratif : Catherine BONANSERA**  
 Pour nous contacter : [alternance-informatique@univ-avignon.fr](mailto:alternance-informatique@univ-avignon.fr)

### CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Public	<p><b>Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat</b>                  Être de nationalité française, ressortissant de l'Union Européenne ou étranger en possession d'un titre de séjour en cours de validité autorisant à travailler sans restriction horaire et d'une autorisation provisoire de travail.                  Etudiants internationaux, pour toutes vos démarches, vous rendre sur ce lien :  <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2713">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2713</a></p>												
Contrat	<p>Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée de 12 (si L3 ou M2) ou 24 mois (si M1).                  Il est signé par l'entreprise et l'apprenti, visé par le CFA Epure Méditerranée.</p>												
Statut	<p>L'apprenti est salarié de l'entreprise mais il a aussi le statut d'étudiant, avec les droits et devoirs attachés aux deux statuts. L'apprenti est dispensé des droits d'inscription à l'Université mais doit tout de même s'acquitter de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus) d'un montant de 90 €.                  Le salaire d'un contrat d'apprentissage n'est pas cumulable à une bourse CROUS sur critères sociaux (<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18291">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18291</a>).</p>												
Simulateurs de calcul de rémunération	<p align="center"> <a href="https://www.alternance.emploi.gouv.fr/">https://www.alternance.emploi.gouv.fr/</a>  <a href="https://www.cfa-epure.com/etudiants/les-outils-de-lapprenti/simulateur_apprenti/">https://www.cfa-epure.com/etudiants/les-outils-de-lapprenti/simulateur_apprenti/</a> </p> <table border="1"> <tr> <th colspan="2">En 1<sup>ère</sup> année de contrat d'apprentissage</th> </tr> <tr> <td>21 à 25 ans</td> <td>26 ans et plus</td> </tr> <tr> <td>53 % du SMIC (min.)</td> <td>100 % du SMIC</td> </tr> <tr> <th colspan="2">En 2<sup>ème</sup> année de contrat d'apprentissage</th> </tr> <tr> <td>21 à 25 ans</td> <td>26 ans et plus</td> </tr> <tr> <td>61 % du SMIC (min.)</td> <td>100 % du SMIC</td> </tr> </table>	En 1 <sup>ère</sup> année de contrat d'apprentissage		21 à 25 ans	26 ans et plus	53 % du SMIC (min.)	100 % du SMIC	En 2 <sup>ème</sup> année de contrat d'apprentissage		21 à 25 ans	26 ans et plus	61 % du SMIC (min.)	100 % du SMIC
En 1 <sup>ère</sup> année de contrat d'apprentissage													
21 à 25 ans	26 ans et plus												
53 % du SMIC (min.)	100 % du SMIC												
En 2 <sup>ème</sup> année de contrat d'apprentissage													
21 à 25 ans	26 ans et plus												
61 % du SMIC (min.)	100 % du SMIC												

Aides aux Apprentis	<p>Le salaire de l'apprenti n'est pas imposable, dans la limite du SMIC, y compris en cas de rattachement au foyer fiscal des parents. Le salaire de l'apprenti n'est pas soumis à cotisations salariales (salaire net égal au salaire brut).</p> <p>Recensement des aides sur le site du CFA Epure : <a href="https://www.cfa-epure.com/etudiants/les-outils-de-lapprenti/vie-etudiante/">https://www.cfa-epure.com/etudiants/les-outils-de-lapprenti/vie-etudiante/</a></p>
Démarches	<p>Dès validation de votre mission par le CERI, vous serez invité à saisir votre contrat sur la plateforme collaborative CACTUS du CFA EPURE Méditerranée. Il vous suffira de vous laisser guider.</p>

### **CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**

Public	<p>Avoir au plus 25 ans révolus ou être demandeur d'emploi de + de 26 ans Être de nationalité française, ressortissant de l'Union Européenne, ou étranger en possession sans restriction horaire et d'une autorisation provisoire de travail. Etudiants internationaux, pour toutes vos démarches, vous rendre sur ce lien : <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2713">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2713</a></p>
Contrat	<p>Le contrat de professionnalisation au CERI est un contrat de travail à durée déterminée de 12 ou 24 mois si M1 (attention certains OPCO ont refusé des contrats d'un an pour une entrée en M1), ou 12 mois pour L3 et M2. Sur l'espace e-uapv dédié «prospectus – Alternance Informatique » auquel vous êtes inscrit, vous trouverez les documents suivants : calendriers – programmes. Ces documents vous seront systématiquement demandés.</p>
Statut	<p>Le titulaire d'un contrat de professionnalisation est un salarié de l'entreprise à part entière. Son inscription se fait à l'université, les droits d'inscription sont gratuits. Le salaire d'un contrat de professionnalisation n'est pas cumulable à une bourse CROUS sur critères sociaux (<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18291">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18291</a>).</p>

Indemnités Entreprise	<p>Attention les établissements publics ne peuvent pas embaucher sous contrat de professionnalisation.</p> <p>Le coût de la formation est pris en charge par un OPCO (OPérateur de COmpétences)</p> <p>Allègement des cotisations patronales au titre des assurances sociales.</p> <p>Pour les salariés de plus de 26 ans :</p> <p>Une aide forfaitaire à l'employeur (AFE) est versée à la société, le montant de l'AFE est de 200 € minimum par mois, versée par Pôle emploi trimestriellement, aide cumulable à l'aide à l'embauche exceptionnelle.</p> <p>Le titulaire d'un contrat de professionnalisation n'est pas pris en compte dans le seuil d'effectif.</p>				
Simulateurs de calcul de rémunération	<p style="text-align: center;"><a href="https://www.alternance.emploi.gouv.fr/">https://www.alternance.emploi.gouv.fr/</a></p> <p style="text-align: center;"><a href="https://www.cfa-epure.com/etudiants/les-outils-de-lapprenti/simulateur_apprenti/">https://www.cfa-epure.com/etudiants/les-outils-de-lapprenti/simulateur_apprenti/</a></p> <table border="1" data-bbox="351 810 1487 931"> <tr> <th style="background-color: #c8e6c9;">21 à 25 ans</th> <th style="background-color: #c8e6c9;">26 ans et plus</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">80 % du SMIC</td> <td style="text-align: center;">100 % du SMIC Ou 85 % du SMC*</td> </tr> </table> <p>*Salaire Minimum Conventionnel</p>	21 à 25 ans	26 ans et plus	80 % du SMIC	100 % du SMIC Ou 85 % du SMC*
21 à 25 ans	26 ans et plus				
80 % du SMIC	100 % du SMIC Ou 85 % du SMC*				
Démarches	<p>Remplir le Formulaire N° 12434*03 onglet Etudiants – documents à télécharger sur le site : <a href="http://www.cfa-epure.com">www.cfa-epure.com</a></p> <p>L'employeur doit adresser le contrat de professionnalisation ainsi que les documents nécessaires (calendrier, programme, convention...° à l'opérateur de compétences (OPCO) au plus tard dans les 5 jours qui suivent le début du contrat.</p> <p style="text-align: center;"><b>Envoyer une copie du contrat au :</b>  <b>CERI - 339 Chemin des Meinajariès – BP 91228</b>  <b>84911 Avignon Cedex 9</b></p>				

CE DOCUMENT EST NON CONTRACTUEL, LE SITE [WWW.EMPLOI.GOUV.FR](http://WWW.EMPLOI.GOUV.FR) EST LA REFERENCE A PRENDRE EN COMPTE